

**DECISION PORTANT SUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL
D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE**

DECISION N2025/21

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération N°2018-012 du 14 février 2018 portant adhésion de la Communauté de communes Convergence Garonne au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde ;

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°26 : « D'autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » ;

CONSIDERANT que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde est un organisme investi d'une mission d'intérêt public,

CONSIDERANT que la nécessité de renouveler l'adhésion au conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde ;

CONSIDEREANT que la Communauté de Communes Convergence Garonne est convaincue de la nécessité d'être accompagnée dans ses projets de développement et d'aménagement, et notamment dans le cadre de son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),

CONSIDERANT la cotisation pour l'année 2025 pour un montant de 500€ ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE RENOUELER d'adhésion de la CDC Convergence Garonne au CAUE ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le versement de la cotisation pour un montant de 500 € pour l'année 2025 ;

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

FAIT à PODENSAC,
Le Président



Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : Parapheur Président CDC Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

MIS EN LIGNE LE : 25/03/2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le



ID : 033-200069581-20250319-DEC2025_21-AR